

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 3047

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 19 TER

I. – À la fin de l’alinéa 3, substituer aux mots :

« jusqu’au 31 décembre 2024 »,

les mots :

« avant le 1^{er} janvier 2026 ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 6, substituer à la date :

« 1^{er} janvier 2025 »,

la date :

« 1^{er} janvier 2026 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement procède à une modification de la date d’entrée en vigueur du dispositif, rendue nécessaire par le vote du projet de loi finances pour 2026 en cours d’année 2026.